

SEMINAIRE DE FORMATION DE FORMATEURS
Kinshasa – République démocratique du Congo
du 10 au 12 septembre 2014

Accompagnement du guide méthodologique d'aide à la mise en œuvre des conventions fiscales internationales

Cas pratique 7

Les conventions prévoient pour certaines catégories de revenus des retenues à la source limitées dans l'État de source.

Votre pays est l'État de source :

1. Un résident du pays A, pays avec laquelle vous avez conclu une convention, reçoit des dividendes d'une société résidente de votre pays. Le taux de retenue à la source en droit interne sur ces dividendes est de 30%. La convention limite la retenue à 15%.

- *Par quel moyen pratique l'administration (de l'État de source) peut garantir le bénéfice de la limitation de la retenue à la source prévue dans la convention ?*

En vue de garantir le bénéfice de la limitation de la retenue à la source prévue dans la convention fiscale, l'administration peut recourir à des formulaires ou attestations préétablis à remplir, dont le rôle est de permettre une mise en œuvre effective des dispositions de la convention. Le guide (cf. pages 44 à 46) fournit des indications sur les catégories de formulaires et des informations devant y figurer.

- *Expliquez la procédure à suivre.*
 - *L'attestation de résidence fiscale est établie au niveau de l'État A au profit du contribuable ;*

- *L'État B qui est l'État source exige la présentation de cette attestation afin de faire bénéficier l'application du taux réduit prévu dans la convention fiscale moyennant remplissage d'un formulaire prévu à cet effet.*

L'État partenaire est l'État de source :

1. Un résident de votre pays reçoit une pension privée provenant de l'État B, pays avec lequel vous avez conclu une convention. Suivant la convention applicable, le droit d'imposition revient à l'État de résidence.

- *Qu'est-ce que l'État B peut exiger de votre résident afin de lui accorder une exonération sur cette pension ?*

L'attestation de résidence aux fins fiscales doit être délivrée par l'État de résidence.

- *Expliquez la procédure à suivre.*

Demande du contribuable adressée à l'administration fiscale (détails voir page 44 du guide).